



L'UNSA-FERROVIAIRE VOUS INFORME "LA FIN DE KIS"

Paris, le 3 août 2020

Le 9 juillet, lors de la plénière de l'Instance Commune, la Direction nous a présenté le projet KI-OUI. Ce projet de la Direction Voyageurs vise à supprimer le portail KIS et à donner accès aux tarifs "agents SNCF et ayants droit" via le site, l'application et le BOT oui.sncf.

Ce programme fait suite à un engagement de la Direction concernant la réservation à bord des trains, à savoir que les cheminots et leurs ayants droit aient les mêmes possibilités que les clients pour acheter un titre de transport.

L'UNSA-Ferroviaire ne peut que partager la volonté affichée de l'Entreprise d'offrir un plus aux cheminots en leur permettant de réserver leurs places de train comme des clients lambda, à condition que les spécificités des cheminots soient prises en compte. Nous rappelons toutefois qu'avoir un portail dédié comme KIS pouvait participer à la reconnaissance de l'appartenance à une « grande entreprise ». Cela pouvait être vécu par le cheminot comme une marque d'attention que l'Entreprise lui portait.

Calendrier et fonctionnalités

Depuis le 30 avril, il est possible de réserver avec le

OUI BOT (sur la page de oui.sncf), MAIS UNIQUEMENT pour 1 passager.

L'accès depuis le site oui.sncf et depuis l'application sera effectif à partir du 17 août 2020 sur le même périmètre que KIS.

De nouvelles fonctionnalités d'achat et d'après-vente seront accessibles au fil du temps :

- Dès l'ouverture, les agents accéderont au surclassement 1^{ère} classe, à l'échange et à l'annulation (isopérimètre KIS) ;
- Fin septembre, les destinations internationales devraient être rendues accessibles. Ce sera également la fin de la saisie des coordonnées bancaires pour les paiements à 0 euro ;
- Début 2021, une évolution des opérations d'après-vente est envisagée.

Dans le même temps, l'offre OUIGO passera de 10 euros à 5 euros pour les enfants.

Cela répond en partie à une revendication portée par l'UNSA-Ferroviaire, soit l'accès aux TGV OUIGO à 5 euros pour l'ensemble du personnel SNCF, leurs ayants droit et pour les retraités.

Complémentarité des canaux

Tout comme l'UNSA-Ferroviaire l'exige pour les clients, nous avons revendiqué la complémentarité des canaux de distribution pour les cheminots et ayants droit. La Direction nous assure qu'il n'y aura pas qu'un seul canal de distribution (internet) dédié aux cheminots, et qu'aucune consigne en ce sens ne sera passée auprès des vendeurs et télévendeurs.

Accès à la réservation digitale

Les agents devront réserver leurs places de train comme un client lambda mais l'accès sera conditionné à la création d'un compte client SNCF et au renseignement de leur profil.

Au vu du coût du projet (500 000 €), l'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur l'objectif réel de ce projet et sur l'obligation de créer un compte. L'Entreprise voudrait-elle obtenir un suivi de la mobilité des cheminots et de leurs ayants droits pour faire évoluer sa politique en matière de Facilités de Circulation ?

Confidentialité des données

Concernant le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la Direction nous assure avoir travaillé avec les départements juridique et RH afin d'être en conformité avec le règlement.

Face à l'obligation de créer un compte, l'UNSA-Ferroviaire s'inquiète légitimement sur les garanties

Si la démarche d'amélioration du parcours pour l'utilisation des Facilités de Circulation répond aux besoins d'une partie de la population cheminote, les inquiétudes de l'UNSA-Ferroviaire subsistent, notamment sur les conséquences que pourraient engendrer ce projet.

Nous restons vigilants et nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier.

de confidentialité et d'effacement des données.

Lutte contre la fraude

L'UNSA-Ferroviaire a interrogé les porteurs du projet sur les liens entre OUI et d'autres applications car le système OUI va automatiquement s'assurer des droits, authentifier les ayants droit et vérifier la classe (via le numéro de CP).

Ce renfort de la lutte anti-fraude va s'intensifier encore en 2021, via une évolution de la base RH.

S'il n'est pas question pour l'UNSA-Ferroviaire de valider la fraude ou les éventuels fraudeurs, nous notons toutefois l'approche de plus en plus restrictive générée par ce projet.

Communication interne

Concernant la communication, différents canaux seront utilisés :

- Sur KIS, un carrousel d'informations est mis en place pour prévenir les cheminots de l'évolution ;
- Chez SNCF Voyages, une communication est déployée auprès des agents pour expliquer l'accès à oui.sncf ;
- Pour les ayants droit, la communication sera réalisée avec la campagne FC (fin d'année ou début 2021) ;
- Pour les retraités, elle sera effectuée via le site APF Retraités.

CONTACTS

Nadine BERTIN
Nathalie WETZEL

bertin.n@unsa-ferroviaire.org
wetzel.n@unsa-ferroviaire.org

